



**ARRETE DU MAIRE  
Police Municipale**

**Objet : Arrêté de circulation pour travaux – Remise en état chambre - Rue des sources - DMTP -  
ARR 2025-09-29-114**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1,  
L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,  
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,  
Vu les travaux effectués par l'entreprise DMTP, TSA 70011 69134 DARDILLY Cedex  
Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,  
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de  
travaux de remise en état d'une chambre, sur chaussée, rue des sources à Seloncourt.

**-- ARRÊTONS --**

**ARTICLE 1 :** Des travaux de remise en état de chambre sur chaussée auront lieu à SELONCOURT, rue des sources . Ces travaux se dérouleront à partir du 13 octobre 2025 pour une durée de 40 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La vitesse sera limitée à 30 km/h. La circulation des véhicules se fera sur une seule voie et sera réglementée par alternat manuel.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise DMTP chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Seloncourt, le 29 septembre 2025  
Jean-Marc ROBERT,  
Adjoint à la Voirie et à la circulation

